



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

DECLARATION LIMINAIRE CHS-CT du 16/06/2014

*Les représentants FO pour ce CHS-CT :
Sébastien BENARD, Stéphane GUIBERT et Sébastien LIEVRE*

Monsieur Le Président, Mrs Les Directeurs,

Lors du Comité Technique du 10/06/2014, vous nous avez présenté le rapport d'activité, le diagnostic départemental de la démarche stratégique, la baromètre social, ainsi que le plan annuel de prévention issu des travaux du DUERP pour la DDFiP.

Malgré les longs débats sur tous ces points ainsi qu'un vote unanime « contre » sur le rapport d'activité, nous constatons qu'une fois de plus, vous ne proposez aucune modification pour ce rapport qui nous sera donc représenté lors d'un 2ème comité technique le 19/06, c'est dire toute l'attention que vous portez aux représentants du personnel de votre Département... Nous pourrions presque parler de mépris tant il est coutume depuis l'adoption du nouveau règlement intérieur des comités techniques locaux de ne jamais proposer de modifications aux points rejetés unanimement par les organisations syndicales...

Vous allez nous dire que tout cela n'est pas en lien avec le CHS-CT de ce jour, or de notre point de vue, tout est lié, puisque c'est justement sur les conditions de travail que nos échanges ont été les plus vifs lors de ce dernier CTL. La perception du rythme des changements est toujours à la hausse pour la majorité des personnels. Ces changements sont mal perçus par les agents et les considèrent comme défavorables pour l'avenir de leurs services et de leurs missions.

Le problème des effectifs et des suppressions d'emplois demeure le premier sujet de nos préoccupations, suivi tout naturellement par la dégradation de nos conditions de travail. Conséquence directe : le niveau de stress s'accélère fortement et aucune catégorie de personnel n'est épargnée. Le risque de démotivation au travail est désormais une réalité pour beaucoup d'agents.

Depuis des années, les agents de tout grade s'épuisent quotidiennement dans les services pour obtenir les excellents résultats que vous mettez si souvent en avant. Pourtant, de nombreux services sont dans une situation alarmante, sans jamais vouloir admettre les insuffisances d'effectifs, ainsi qu'une charge de travail toujours plus importante.

La poursuite de la politique de suppressions d'emplois et de restrictions des moyens de fonctionnement dans les ministères non prioritaires, dans lesquels les directions dévoilent toutes leurs plans stratégiques de casse du service public républicain, ne peuvent que renforcer une perception négative de leur administration par les agents. Rappelant son opposition au pacte de responsabilité, le syndicat FO a demandé des mesures concrètes tant en effectifs que budgétaires pour assurer les missions du service public républicain, améliorer les conditions de travail des personnels et reconnaître les qualités qui leurs étaient accordées par notre ministre.

Nous vous rappelons également le cadre juridique propre à ces CHS-CT : au vu des articles du code du travail (article L 4121-1), les administrations ont une obligation de résultat et plus seulement de moyens. La responsabilité personnelle des Directeurs peut désormais être directement engagée. Les Directeurs sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Force est de constater que ces conditions ne sont pas actuellement remplies pour l'exécution de ce cadre réglementaire.

Les représentants FORCE OUVRIERE abordent donc ce CHSCT avec toujours la même volonté de défendre l'intérêt de l'ensemble des agents qui exercent leurs missions dans un contexte toujours plus difficile. FO FINANCES exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, des réorganisations et restructurations de services, l'arrêt des démarches stratégiques et le maintien de toutes les missions.